



LEGENDE

Les zones urbaines

- ZONE UA
Nœux anciens traditionnels
- ZONE UG
Extension urbaine
- ZONE UH
Zone pavillonnaire moins dense

La zone à urbaniser

- ZONE AU
Zone à urbaniser stricto sensu (ouverture à l'urbanisation est conditionnée par une procédure spécifique)
- ZONE AUL
Zone à urbaniser à vocation d'équipements publics

Les zones naturelles

- ZONE N
Zone naturelle à protéger en raison de la qualité du site

Les zones agricoles

- ZONE A
Zone naturelle réservée aux activités agricoles

- Mars Identifiée au titre de l'article L.123-1-6 7° du Code de l'Urbanisme
- Espaces Boisés Classés à protéger ou à créer
- < Cône de visibilité
- Bande de protection de 50 m du massif boisé de plus de 100 ha

Emplacements réservés

N°	Objet	Localisation	Surface	Observations
1	Emplacement	Commune	2000 m²	Surface à 100 m
2	Emplacement	Commune	2000 m²	Surface à 100 m
3	Emplacement	Commune	2000 m²	Surface à 100 m
4	Emplacement	Commune	2000 m²	Surface à 100 m
5	Emplacement	Commune	2000 m²	Surface à 100 m

**Plan Local d'Urbanisme
Saulx-Marchais**



Maire de Saulx-Marchais
Rue de la Mairie
78 650 SAULX-MARCHAIS
Tél : 01 34 87 45 18

**Vu pour être annexé à la
délibération du
Conseil Municipal du
19 décembre 2012
approuvant le dossier**

5.2 Plan n°2 - Zones urbaines